

Les services enregistreurs pour la Seine-Maritime

Service enregistreur	Téléphone	Adresse
ADOMA	02 35 67 74 89	9 rue Raspail - 76320 Saint-Abin-lès-Elbeuf
ALCEANE	02 32 85 08 50	85 rue des Gobelins - BP 81 - 76050 Le Havre cedex
Dialogue	02 32 74 27 80	53 rue Gustave Flaubert - 76056 Le Havre cedex
Estuaire de la Seine	02 35 19 39 39	6 place Jules Ferry - BP 1257 - 76600 Le Havre Pôle Lillebonne : 1 rue de l'Étang 76170 Lillebonne
Fondation des Petits Logements de la Vallée de Maromme	02 32 95 92 00	Gestionnaire LOGEAL Immobilière 5 rue Saint-Pierre - BP 158 - 76190 Yvetot
Foyer Stéphanois	02 32 91 23 20	42bis avenue Ambroise Croizat - BP 20 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray
Foyer du Toit Familial	02 35 73 21 07	19 rue Jean Richard Bloch - CS 80027 76300 Sotteville-lès-Rouen cedex
Gournaisienne d'HLM	02 35 90 04 76	9 avenue Pasteur - BP 121 76220 Gournay-en-Bray
Habitat 76	08 11 02 00 76	17 rue Malherbe - CS 72042 - 76040 Rouen cedex 1
ICF Habitat Atlantique	02 35 03 07 04 02 31 52 09 05	Pôle Rouen : 159 rue Pierre Corneille 76300 Sotteville-lès-Rouen Pôle Le Havre : 18 rue Porte Millet 14000 Caen
Immobilière Basse-Seine	02 77 07 80 00	Pôle du Havre : 138, boulevard de Strasbourg 76600 Le Havre Pôle Rouen : 139 rue Grande - BP 203 27102 Val de Reuil cedex Pôle Fécamp : 36 rue J. Huet - 76400 Fécamp
LOGEAL Immobilière	02 35 95 92 00	5 rue Saint-Pierre - BP 158 - 76190 Yvetot
Logiliance	02 35 52 65 65	1 place des Coquets - BP 168 76130 Mont-Saint-Aignan
LOGIREP	02 35 73 74 07	8 rue Louis Pôterat - BP 2060 76040 Rouen cedex
LOGISEINE	02 35 52 65 65	1 place des Coquets - BP 168 76130 Mont-Saint-Aignan
Plaine Normande	02 32 76 04 69 02 35 24 52 47	Pôle Rouen : 86 av. de la République 76000 Rouen Pôle Le Havre : 5 place Léon Meyer 76600 Le Havre
Propriété Familiale de Normandie	02 35 22 50 98	111 avenue Foch - 76600 Le Havre
Quevilly Habitat	02 35 68 98 00	93 avenue des Provinces - CS 90205 76121 Le Grand-Quevilly cedex
Rouen Habitat	02 35 15 61 61	5 place du Général de Gaulle - BP 16 76000 Rouen
SAIEM de la ville d'Elbeuf	02 35 81 25 63	9 rue du Puchot - 76500 Elbeuf
SA HLM de la région d'Elbeuf	02 35 78 29 01	4 cours Carnot - BP 315 - 76500 Elbeuf
Seine Habitat	02 35 72 01 89	20 rue François Mitterrand - BP 204 76140 Le Petit-Quevilly
SEMINOR	02 35 10 20 50	16 place du Général Leclerc - 76400 Fécamp
SEMVIT	02 35 37 20 16	Impasse Couffon - 76580 Le Trait
SIEMOR	02 35 64 87 87	1792 avenue du Général de Gaulle 76350 Oissel

Les services enregistreurs pour la Seine-Maritime

Service enregistreur	Téléphone	Adresse
SODINEUF Habitat Normand	02 35 06 87 30	ZI les vertus BP 17- 76201 Dieppe cedex
Mairie de Barentin	02 32 94 90 20	Place de la Libération - 76360 Barentin
Mairie de Bolbec	02 35 38 23 23	31 rue des martyrs de la résistance 76210 Bolbec
Mairie de Bosc-le-Hard	02 35 33 30 53	217 place du Marché - 76850 Bosc-le-Hard
Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf - CCAS	02 32 96 05 80	129 rue Sadi Carnot 76320 Caudebec-lès-Elbeuf
Mairie de Déville-lès-Rouen	02 32 82 34 80	1 place François Mitterrand - BP 73 76250 Déville-lès-Rouen
Mairie de Dieppe	02 35 06 60 00	Parc Jehan Ango BP 226- 76203 Dieppe cedex
Mairie de Gournay-en-Bray CCAS	02 32 89 94 01	7 rue Legrand Baudu - 76220 Gournay-en-Bray
Mairie du Havre - CCAS	02 35 19 45 58	3 place Albert René - 76600 Le Havre
Mairie de Lillebonne	02 32 84 50 50	Espl François Mitterrand - BP 20071 76170 Lillebonne
Mairie de Malaunay	02 32 82 55 55	165 route de Dieppe - 76770 Malaunay
Mairie de Maromme	02 32 82 22 00	Place Jean Jaurès - 76150 Maromme
Mairie de Martin-Église	02 35 04 41 18	7 rue Nicolas de la Chaussée 76130 Martin-Église
Mairie de Mont-Saint-Aignan CCAS	02 35 14 30 19	57 rue Louis Pasteur 76130 Mont-Saint-Aignan
Mairie de Pavilly	02 32 94 52 03	Place du Général de Gaulle - 76570 Pavilly
Mairie de Petit-Couronne	02 32 11 48 48	Place de la Libération - 76650 Petit-Couronne
Mairie de Petit-Quevilly - CCAS	02 35 63 75 39	Place Henri Barbusse - 76140 Le Petit-Quevilly
Mairie du Tréport	02 35 50 55 20	Rue François Mitterrand - BP 1 - 76470 Le Tréport
Mairie de Saint-Aubin sur Scie	02 35 04 11 60	Rue du Val Gosset - 76550 Saint-Aubin sur Scie
Mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray	02 32 95 83 83	Place de la Libération - BP 458 76806 Saint-Étienne-du-Rouvray cedex
Mairie de Sotteville-lès-Rouen	02 35 63 60 69	Place de l'Hôtel de Ville - BP 19 76301 Sotteville-lès-Rouen
Mairie d'Yvetot	02 32 70 44 70	Place de l'Hôtel de Ville - 76190 Yvetot
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime	02 76 27 71 01	Immeuble Hastings 27 rue du 74 ^{ème} régiment d'infanterie 76003 Rouen cedex 1

La Commission de médiation dont le secrétariat est tenu par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale peut être saisie, si vous n'avez pas reçu de proposition de logement dans un délai de 18 mois, en envoyant le formulaire CERFA 13940*01 « Recours amiable devant la Commission de médiation en vue d'un logement » à l'adresse suivante :

Commission de médiation - Immeuble Hastings - 27 rue du 74^{ème} régiment d'infanterie
76003 Rouen cedex 1 - Tél : 02 76 27 71 01

Conception : DREAL - Service Energie, Climat, Logement, Aménagement Durable
Bureau Logement Construction Aménagement
document disponible sur le site : www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Réalisation graphique : DREAL - Pôle Communication/PAO
Imprimé par Iropa sur papier PEFC - Mars 2013



Le Numéro unique

Le système d'enregistrement
de la demande
de logement social

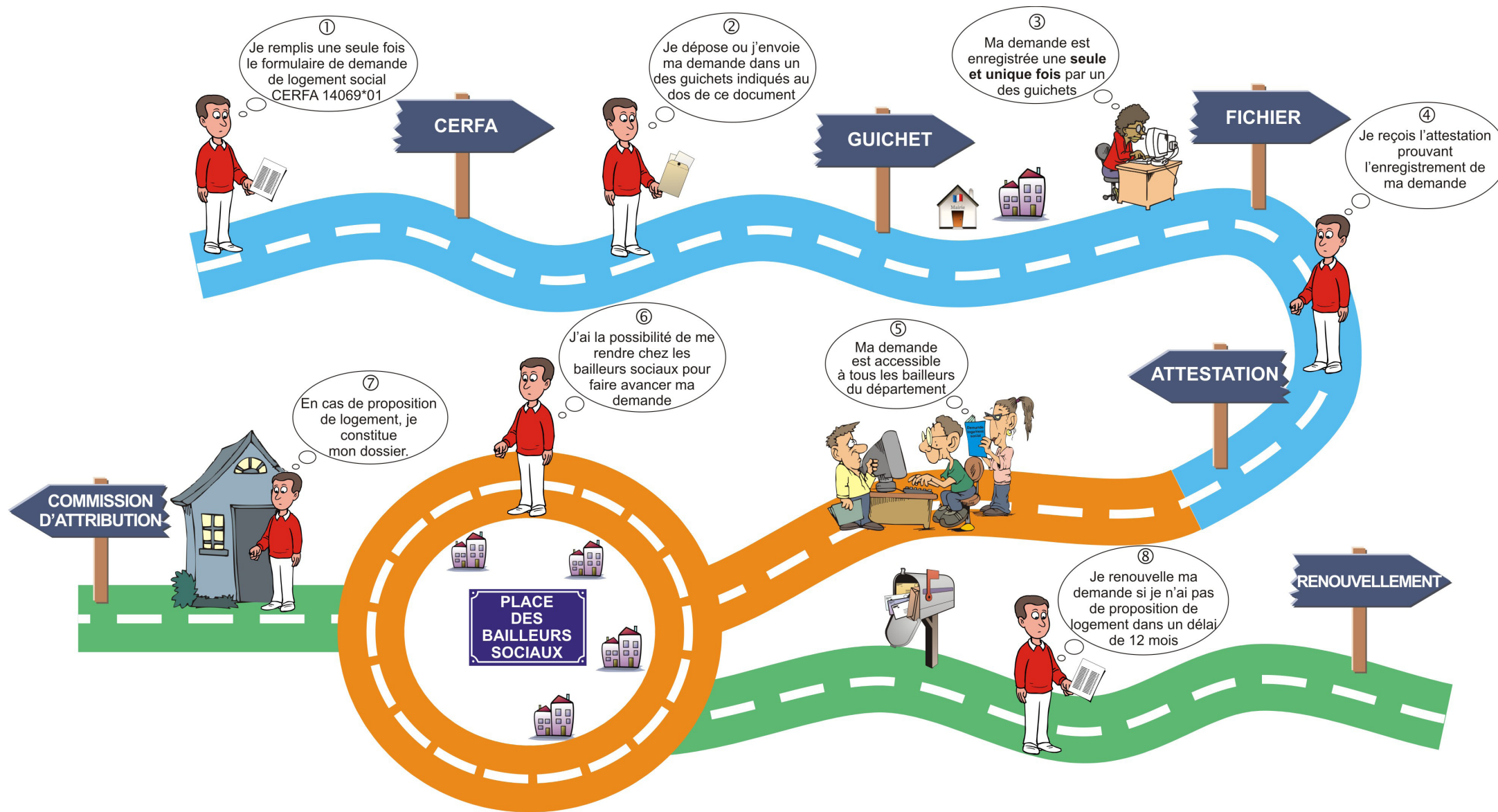


PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

Mars 2013

Comment faire une demande de logement social ?



Étape 1 - Enregistrement de la demande de logement social

- 1** Je remplis une seule fois le formulaire CERFA 14069*01 « Demande de logement social » que je trouve sur le site www.service-public.fr ou auprès des guichets indiqués au dos de ce document.
- 2** Je dépose ou j'envoie par voie postale le formulaire CERFA et la photocopie de ma pièce d'identité ou de mon titre de séjour dans l'un des guichets habilités (liste au dos de ce document).
- 3** **Ma demande est enregistrée une seule fois** par un des guichets dans le fichier des demandes de logement social du département dans lequel je recherche un logement. La date d'enregistrement correspond à la date de dépôt de la demande. Ma demande est valable seulement pour les communes qui se situent dans le département où je suis enregistré.
- 4** Le guichet m'envoie l'attestation prouvant l'enregistrement de ma demande dans le délai maximal d'un mois. Cette attestation mentionne la date de dépôt et le **numéro unique** qui permet de m'identifier dans le fichier départemental des demandeurs.

Étape 2 - Traitement de la demande de logement social

- 5** J'ai effectué toutes les démarches nécessaires. Ma demande est accessible à tous les bailleurs du département qui sont en capacité de rechercher le logement qui correspond à ma demande parmi les logements disponibles. Il y a, en annexe de l'attestation d'enregistrement, la liste des bailleurs sociaux ayant des logements dans les communes que j'ai indiquées sur mon formulaire.
- 6** Muni de mon numéro unique, je peux me rendre chez les bailleurs de mon choix ayant des logements dans les communes souhaitées pour m'informer de la disponibilité des logements et éventuellement compléter ma demande.

Étape 3 - Attribution d'un logement ou renouvellement de la demande

- 7** En cas de proposition de logement par un ou plusieurs bailleurs sociaux, ils me contacteront pour compléter mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :
 - une copie de mon attestation d'enregistrement sur lequel figure mon numéro unique d'enregistrement,
 - une photocopie de ma pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille ou acte de naissance) ou de mon titre de séjour si je suis étranger,
 - l'avis d'imposition de l'avant-dernière année (N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement (ou de non imposition),
 - des pièces complémentaires peuvent être demandées pour justifier de certaines situations particulières.Si ma candidature est recevable, elle sera proposée à la commission d'attribution qui fera le choix final.
- 8** Si je n'ai pas de proposition de logement dans un délai de 12 mois, je reçois un courrier me proposant de renouveler ma demande pour un an afin de conserver mon numéro unique de la demande initiale. Si je ne fais pas le renouvellement dans les délais, ma demande est automatiquement radiée du fichier départemental de la demande de logement social et je perds l'ancienneté de ma demande initiale.



Si ma situation familiale ou professionnelle évolue, je me rends ou j'écris à un des guichets enregistreurs pour modifier ma demande. Tous les guichets du département, figurant au dos de ce document, peuvent effectuer la modification de la demande et cette mise à jour sera visible par tous les bailleurs sociaux.